



**TechnipFmc Subsea France**  
**1 bis Place DE LA DEFENSE**  
**92400 COURBEVOIE**

A l'attention de Mr **Julien de Sousa**, Human Resources Director – [julien.de-sousa@technipfmccom](mailto:julien.de-sousa@technipfmccom)  
Mr **Nicolas Berger**, Compensation & Benefits / Mobilité Internationale - [nicolas.berger@technipfmc.com](mailto:nicolas.berger@technipfmc.com)  
Copie Mr **Karim Kherchouche**, Président du Conseil de Surveillance des FCPE - [karim.kherchouche@technipfmc.com](mailto:karim.kherchouche@technipfmc.com)

Objet : Information des retraités porteurs de parts des PEE et PERCO de TechnipFMC

Messieurs,

Retraités de TechnipFmc ou considérés comme tels, nous avons appris par e-mail le 16 juin 2023 que la gestion des PEE et PERCO TechnipFmc sera transféré à Natixis une semaine après alors que le personnel TechnipFmc avait été informé de cette décision de changement de gestionnaire fin 2022. De plus, aucune information autre que ce transfert ne nous a été fournie. Suite à nos demandes fin juin, nous avons pu obtenir un certain nombre d'informations par le président du conseil de surveillance, Mr Kherchouche, que nous remercions.

Au sein de notre association des retraités de Technip ARTP, nos 630 adhérents n'ont pas tous encore des fonds placés dans les FCPE TechnipFmc et tous les retraités de Technip/TechnipFmc ne sont pas inscrits à notre association mais nous avons les moyens de diffuser des informations grâce à notre site internet, nos newsletters et par courrier postal, en plus des relations personnelles entre anciens collègues.

Nous nous adressons à vous en tant que responsables RH de TechnipFmc France.

A ce jour, nous avons encore de questions suite à ce transfert et des demandes à vous formuler :

- L'association des retraités de Technip ARTP demande une copie des documents transmis au personnel de TechnipFmc France depuis la décision de transfert de la gestion de Amundi à Natixis. Nous demandons également de connaître les engagements que vous avez obtenus de Natixis. Quels sont les principaux avantages qui ont guidé votre choix ? Ces documents seront communiqués confidentiellement uniquement aux adhérents de l'ARTP ayant fait connaître qu'ils ont de l'épargne en FCPE TechnipFmc.
- Comment ont été informés les épargnants n'étant pas actifs de TechnipFmc et qui n'ont pas d'adresse de courriel ?
- Comment seront informés les épargnants n'étant pas actifs de TechnipFmc et qui n'auront pas activé leur espace personnel après quelques mois ?
- Les fonds de FCPE ont été transférés d'Amundi à Natixis sans changement d'appellation. Ces fonds sont gérés par Amundi tels que décrits dans les notices associées. Cette situation est-elle pérenne ou cette situation est provisoire et les épargnants devront choisir de nouveaux fonds propres à Natixis ? Si c'est le cas, à quel horizon et avec quelle information ?
- Nous, retraités, demandons à l'avenir à avoir le même niveau d'information que les actifs sur les FCPE des PEE et PERCO de TechnipFmc France.
- L'ARTP propose que lors du prochain renouvellement du conseil de surveillance il soit possible d'avoir des candidatures de retraités de TechnipFmc porteurs de parts.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

D. BAILLY  
Président de l'ARTP  
[baillydaniel@hotmail.com](mailto:baillydaniel@hotmail.com)

Ph.ROBIN  
Vice-Président de l'ARTP  
[robin.ph@orange.fr](mailto:robin.ph@orange.fr)